



Cote d'Ivoire

Michel Amani N'Guessan

Ministre de l'Education Nationale

Mr. Michel Amani N'Guessan est né en 1957 à Messoukro, sous-préfecture de Bonakro (département de Bonake). Il est titulaire d'une licence en Histoire obtenue à l'Université Nationale de Côte d'Ivoire (Abidjan) en 1985. Il est professeur d'histoire et de géographie de lycées et de collèges de Côte d'Ivoire depuis 1986. Militant de gauche, il a adhéré au Front

Populaire Ivoirien en 1990. Le Front Populaire Ivoirien est le Parti au pouvoir depuis 2000. De 1990 à 2000, son cursus politique a été marqué par une persécution multiforme : 1. Intolérance culturelle (dont l'expression la plus grave a été son excommunication tribale de fait) ; 2. Intolérance de la différence idéologique par le pouvoir de droite (qui s'est manifesté par son emprisonnement au camp pénal de Bonaké à l'occasion des élections présidentielles d'octobre 1995 et par l'incendie de son domicile en août 1998). Dès janvier 2000, il est Ministre de l'Education Nationale de la République de Côte d'Ivoire.

Réconcilions-nous avec nous-mêmes pour mieux vivre ensemble

I - CONTEXTE La fin du XX^e siècle a été marquée en Côte d'Ivoire par des événements socio-politiques dont les implications et les conséquences ont bouleversé profondément à la fois l'environnement socio-politique, économique et institutionnel du pays notamment le coup d'état du 24 Décembre 1999 et la rédaction de la nouvelle constitution.

La volonté populaire qui a soutenu ces bouleversements traduit les aspirations d'une société ivoirienne en quête de plus de liberté, de plus de démocratie et de rigueur dans la gestion des affaires publiques, davantage de justice sociale, et d'une meilleure qualité de vie.

Pour accompagner cette volonté populaire l'Etat ivoirien s'est engagé à recréer les conditions de l'unité nationale. A cet effet, des actions clés ont été entreprises en vue de l'organisation du forum de réconciliation nationale ; il s'agit notamment : de la concertation du Chef de Etat et de l'équipe gouvernementale avec toutes les composantes de la société ; de la mise en place du forum des confessions religieuses; du séminaire de Grand-Bassam; du projet des forums des Chefs traditionnels ;

L'objectif majeur de toutes ces actions est d'amener les Ivoiriens à se réconcilier avec eux-mêmes et à apprendre à vivre de nouveau ensemble avec leurs différences.

Le thème de la 46^{ème} session de la conférence Internationale de l'Education : Education Pour Tous pour apprendre à vivre ensemble – Contenus et Stratégies d'apprentissage : problèmes et solutions» s'intègre bien dans la politique du gouvernement Ivoirien. L'Education à la Citoyenneté qui fait partie des principaux objectifs de l'école ivoirienne, constitue l'un des piliers essentiels de l'Education pour Tous dans l'apprentissage de la vie en société.

II - OBJECTIFS DE L'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE. Face aux fléaux qui menacent notre société, la Côte d'Ivoire a perçu très tôt la nécessité de doter sa population d'une armature civique et morale. A cet effet, la loi n 095-696 du 7 Septembre 95 relative à l'enseignement en son article premier garantit le droit à l'éducation à chaque citoyen afin de lui permettre d'acquérir le savoir, de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation, de s'insérer dans la vie sociale, culturelle et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté.

L'enseignement de l'éducation civique et morale vise à permettre une meilleure connaissance des institutions républicaines ; à faire acquérir des comportements nouveaux et responsables ; à inculquer aux apprenants les valeurs qui fondent l'unité nationale. 